

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 50 (1905)
Heft: 7

Artikel: L'armée et les sports [fin]
Autor: Cornaz, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-338319>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ARMÉE ET LES SPORTS

(FIN)

V^o LES JEUX EN PLEIN AIR.

Sous ce titre, nous résumerons les différents jeux se pratiquant en plein air qui, actuellement, sont en train de s'implanter dans nos mœurs. Le goût si marqué que l'on témoigne actuellement dans notre pays à ces exercices semble s'accroître au point de nous laisser entrevoir tout un revirement possible dans notre méthode d'éducation physique.

Bien que les programmes scolaires aient déjà, dans le cours de ces dernières années, subi de notables améliorations, imputables en majeure partie à l'introduction de ces jeux, nous devons convenir que, sous bien des rapports, la tâche n'est point terminée. On s'est aperçu sur le continent des nombreuses qualités de la méthode anglaise d'éducation physique. On l'a cherchée et on cherche encore, notamment en Allemagne, en France et en Suisse à la vulgariser, à la répandre et à l'harmoniser avec le programme existant dans chaque pays.

Parmi les jeux venus d'Angleterre, celui qui mérite d'attirer le plus notre attention, celui qui est en grande vogue et a suscité beaucoup d'enthousiasme chez notre jeunesse, c'est le « foot-ball ». Il y a nombre d'années que, dans chaque centre un peu important de la Suisse, le foot-ball se pratique. Mais il ne l'était guère, jusqu'à ces derniers temps, que par des membres de la colonie anglaise. Ce n'est qu'à partir de 1898-1899, au moment de l'apparition du manuel de gymnastique en vigueur dans nos établissements d'instruction, que ce jeu a reçu un plus grand essor. Les jeunes élèves, sous la direction de leurs maîtres spéciaux, devaient rapidement prendre goût à cette forme nouvelle de la gymnastique, laquelle, tout en remplissant les exigences voulues d'hygiène et de santé, était si distrayante.

Cette innovation au programme donnait en même temps satisfaction au besoin de mouvement et de plaisir de la gent écolière. Tout naturellement leur sympathie devait aller à ce qui leur offrait ce double privilège. Et c'est ce qui explique comment le foot-ball a pris chez nous si rapidement un pareil essor. Les clubs de joueurs se sont fondés partout, à la ville et à la campagne. Si décrié jadis, parce qu'on le trouvait brutal, dangereux, malsain, le foot-ball a sa cause gagnée en Suisse. Les sociétés de gymnastique, en l'introduisant dans leur plan de travail, en ont de suite compris les bienfaits et ont beaucoup contribué à le populariser.

Le qualificatif de brutal décerné au foot-ball ne peut du reste plus se justifier pour ce jeu tel qu'il est actuellement enseigné dans les écoles. Les règles et les principes, la tactique, l'art des feintes, l'agilité et l'esprit d'à-propos qui doivent être employés pour vaincre au foot-ball, en font un jeu où l'adresse entre en plus grande ligne de compte que la force. Or, un jeu d'adresse n'a jamais pu mériter l'épithète de brutal. Qu'il soit un peu violent, c'est admissible. Mais est-ce là une critique ! Nous ne le pensons pas ; c'est plutôt ce qui fait sa valeur. Ce n'est en somme que l'ardeur des joueurs qui constitue son charme et son danger. On ne saurait, dans tous les cas, lui contester les qualités qui font de lui un sport favorable au développement des muscles et de la cage thoracique, et capable de susciter beaucoup de qualités morales. Par le danger qu'il offre, il ne fait que mériter mieux le nom de sport, car il n'est aucun exercice digne de ce nom qui n'ait son côté dangereux. Cet élément-là rend le sport plus attrayant et l'ennoblit.

Quant à la critique de malsain, formulée à l'adresse du foot-ball, elle tombe pour peu qu'on veuille bien approfondir la question. Ce n'est pas le jeu en lui-même qui est malsain, mais ce sont les conséquences qu'il peut avoir, par la faute des joueurs. Le foot-ball étant un exercice de grand mouvement est plus volontiers pratiqué pendant l'automne ou le printemps que par les fortes chaleurs de l'été. Il arrive alors que les joueurs ne se précautionnent pas suffisamment à la fin de l'exercice et contractent un refroidissement. C'est donc uniquement à l'imprudence des joueurs qu'est imputable le terme de malsain.

D'autres jeux encore, certaines proportions gardées, assurent les mêmes bienfaits. Que l'on prenne le « Runby », par exemple,

qui n'est qu'une variante du foot-ball, ou le cricket (tous deux, jeux d'importation anglaise), ou encore la palette, la balle lancée, la panne lourde, les drapeaux, les barres, etc., qui font partie du programme de gymnastique scolaire; ils conduisent tous au même but, ils procurent tous à notre corps force, vie et santé, et cela non pas par un régime scientifique, compliqué et pénible, mais de la façon la plus rationnelle et la plus juste, par la distraction et l'effort libre.

Nous avons eu l'occasion de citer le travail si méritoire du commandant Duponchel sur *l'Education physique dans l'armée*. Nous devons y revenir au sujet des jeux. Il les préconise fortement, car il trouve, très justement, que le jeu auquel le soldat s'adonnerait avec plaisir, et souvent avec passion, le forcerait à se transformer sans qu'il s'en doutât. L'armée et la nation en retireraient un bénéfice considérable au physique comme au moral. Pour accentuer son argumentation, il cite les idées émises par le ministre allemand von Gossler dans une circulaire: « L'individu sans le jeu n'a même pas un miroir pour se reconnaître lui-même dans son véritable être. Il n'a aucune mesure vivante pour apprécier l'augmentation de ses propres forces, aucune balance pour peser sa valeur personnelle, aucune école pour sa volonté et aucune occasion de décisions spontanées ou d'actes de vigueur ».

Nous ne pourrions guère chercher, après des attestations pareilles, à prouver d'une façon plus péremptoire la nécessité de l'exercice par le jeu sans tirer en longueur notre démonstration. Nous sommes, pour notre compte, entièrement convaincu de sa grande influence sur le soldat. Nous, petite armée de milices, avons la même obligation que les armées permanentes, celle d'arriver, le mieux et le plus vite possible, à mettre, physiquement parlant, nos soldats en forme, c'est-à-dire capables de remplir un jour sans défaillance aucune la noble mission qui leur est dévolue. La tâche est ardue, mais non impossible. Vouons-y toute notre attention et tous nos soins.

Nous ne pouvons résoudre cette question d'une façon satisfaisante qu'en introduisant partout où se peut faire les exercices de jeux en plein air. En travaillant à en répandre le goût chez la jeunesse scolaire et surtout en encourageant celle-ci de toutes manières à en poursuivre la pratique après la fin des études, nous activons la solution.

Si nous pouvions constater un jour la réalisation de notre cher désir, qui serait de voir toute notre jeunesse suisse fortement entraînée par les sports, la tâche qui incomberait à l'armée serait de beaucoup simplifiée. Mais ce désir est peut-être une utopie. Aussi devons-nous chercher ailleurs encore un moyen d'atteindre le but visé.

Un essai devrait être tenté pour introduire dans le programme gymnastique des écoles de recrues quelques jeux appropriés à des jeunes gens de vingt ans. Ce serait chose facilement réalisable, au moins dans les premières semaines d'une école de recrues. En prenant sur les heures consacrées à la gymnastique ou même, peut-être, sur celles de l'école de soldat, on trouverait des avantages multiples, qui compenseraient dans une large mesure ce qui semblerait, à première vue, avoir été négligé. En augmentant les qualités physiques qui font la véritable valeur du soldat, on reconnaîtrait qu'il n'y a pas eu temps perdu, mais seulement modification dans la manière d'assouplir le soldat et de le rendre apte à son service. Dans tout système d'éducation, la note distrayante doit entrer en ligne de compte. Actuellement, cette note n'existe guère dans notre programme d'éducation militaire. Son introduction serait bienfaisante et ne nuirait en aucune façon à la discipline qui doit rester la base de toute instruction militaire.

L'essai que nous indiquons peut, croyons-nous, porter de bons fruits pour le plus grand bien de notre armée.

VI^e LA GYMNASTIQUE SUISSE.

Nous nous sommes attaché, dans ce qui précède, à étudier les différents sports actuellement connus, et qui n'ont été pratiqués d'une façon quelque peu intensive que depuis quelques années. Nous avons cherché à en établir les particularités, à faire ressortir les avantages importants que tirerait notre armée de leur diffusion. Nous avons pu nous convaincre que si quelques-uns de ces exercices ne répondent pas tout à fait à notre attente, d'autres, par contre, rempliraient le but.

C'est parce que notre gymnastique suisse mérite une mention toute spéciale parmi les sports, que nous avons entrepris son étude à la fin seulement de notre travail. Tous les exercices que nous avons étudiés jusqu'à maintenant, pratiqués les uns à l'ex-

clusion des autres par des jeunes gens qui se spécialisent, ont à nos yeux l'inconvénient de faire progresser telle partie du système musculaire, alors qu'il faudrait trouver, au contraire, un sport qui fortifiât la musculature tout entière. La gymnastique en général, et plus particulièrement celle pratiquée en Suisse, répond seule à ce desideratum. Précisons cette affirmation.

Nous avons actuellement, en gymnastique, plusieurs méthodes en présence, école allemande, école française, école suédoise et école suisse.

La première a eu pour fondateurs Jahn et Guths-Muth. Jahn, grand patriote, a vu dans la gymnastique la réformatrice des mœurs de son pays. Il a su lui procurer sa place dans le domaine des aspirations politiques et patriotiques. C'est elle en quelque sorte qui a enfanté toutes les autres méthodes et formes diverses.

La méthode française, tout en offrant des caractères particuliers, ne peut se défendre d'une certaine affinité avec la précédente. Cette analogie est compréhensible. C'est de 1871 que date réellement l'introduction de la gymnastique en France. Après les désastres de la guerre, nos voisins se sont efforcés de relever, par tous les moyens, le prestige de leurs armées. Ils ont cherché à réparer le mal en procurant aux générations futures une vigueur nouvelle. Ils ont compris quelle ressource ils pouvaient tirer d'une éducation physique bien ordonnée. En introduisant chez eux la gymnastique, ils ont pris, de leurs vainqueurs de la veille, le système éducatif dont ils goûtent actuellement déjà les nombreux bienfaits.

La gymnastique suédoise a eu pour créateur Ling. C'est bien en présence d'une création que nous nous trouvons ici. Car Ling a fait de la méthode allemande, autrefois en usage dans son pays, une véritable science. Il s'est efforcé de développer les principes physiologiques de chaque exercice. Il a inventé la véritable gymnastique médicale et pédagogique, excluant de son programme tout ce qui nécessitait un trop grand développement de force musculaire. Sans vouloir diminuer en aucune façon la valeur de la méthode suédoise, nous devons déclarer qu'elle n'est guère capable de susciter chez des jeunes gens alertes de vifs enthousiasmes. Par son côté exclusivement scientifique, elle paralyse l'essor de cette exubérance de vie que détient tout être

sain de corps et d'esprit. Elle l'empêche de donner libre expansion à son besoin de mouvement.

Toute autre est notre gymnastique suisse. Issue comme les précédentes d'Allemagne, elle n'est pas restée immuablement la même. En raison de son but éminemment patriotique, elle a subi beaucoup de modifications, et elle a acquis, par son organisation, des caractères particuliers qui font d'elle le sport suisse le plus ancien en même temps que le plus complet et le plus salubre. Elle est depuis longtemps déjà entrée dans les traditions de notre peuple au point de former un rouage important de ses institutions.

Son but pédagogique est depuis longtemps reconnu. Au début du XIX^e siècle déjà, Pestalozzi et Clias, les deux principaux propagateurs de la gymnastique en Suisse, tentèrent non sans succès de la transporter des institutions spéciales où elle progressait de réjouissante façon dans les écoles publiques. Déjà alors, le gouvernement helvétique avait l'intention d'en faire un objet d'enseignement. Un projet de loi pour les écoles bourgeoises inférieures dit: « Dans les communes qui en ont les moyens, les élèves doivent être instruits dans ceux des exercices corporels qui favorisent le plus la santé, la force et l'agilité du corps. » Depuis lors, grâce surtout aux efforts de la Société fédérale de Gymnastique, l'éducation corporelle est devenue partie intégrante de tous les programmes adoptés pour les écoliers.

La gymnastique scolaire a été créée sur la base de celle pratiquée dans les sociétés. Malgré certaines simplifications ou améliorations apportées dans le choix des exercices afin que ceux-ci répondent mieux à leur nouveau rôle, la gymnastique scolaire n'en reste pas moins la fille de celle pratiquée par les gymnastes suisses.

Le côté humanitaire et moral de la gymnastique a été si souvent décrit que nous nous abstenons d'en parler plus longuement. Le fait de développer chez l'individu la force, la souplesse, l'agilité et le courage donne en même temps à celui-ci un bagage important de qualités morales. La gymnastique suisse, en raison même du grand nombre et de la diversité des exercices qu'elle comporte (préliminaires, boxe, exercice aux engins, sauts, lutttes, jets de pierres et de boules, jeux, etc.), peut plus entièrement et plus facilement que n'importe quel sport, procurer à

notre corps la vigueur, la santé, la beauté, *mens sana in corpore sano*, et à notre esprit la liberté et la joie de vivre.

Nous ne pouvons, non plus, méconnaître dans notre méthode suisse son but physiologique. Sans partir d'une base aussi scientifique que la méthode suédoise, elle cherche aussi à procurer un maximum de santé. Si notre gymnastique n'est pas essentiellement curative, comme celle préconisée par Ling, elle n'en reste pas moins une science capable de corriger certains défauts plastiques et difformités corporelles.

Ainsi que nous venons de le voir, les quatre buts principaux de la gymnastique (patriotique, pédagogique, humanitaire et physiologique) se dégagent très nettement dans la méthode suisse. Nous pouvons donc le dire sans ambage : la gymnastique suisse n'est pas un sport ; elle est plus qu'un sport, elle est la réunion des sports.

Dans l'armée, sa valeur a été reconnue. On en a fait depuis un grand nombre d'années l'auxiliaire de notre instruction militaire. Elle devra toujours rester, ce qu'elle est aujourd'hui, l'aide indispensable de toute éducation militaire. Quel est le sport qui pourrait prétendre, à lui seul, remplacer dans ce rôle là notre gymnastique suisse ? Aucun !

Non, les sports ne peuvent et ne doivent être que des compléments à la gymnastique suisse, mais des compléments qu'il faut introduire, sans tarder, car ils peuvent être fertiles en conséquences. Il ne faudrait pas confondre « l'amateurisme » sportif avec un art qui a fait ses preuves sous tous les rapports.

Dans l'enthousiasme qui s'empare d'une bonne partie de notre population pour les jeux, la plupart importés d'Angleterre, nous ne croyons voir qu'un simple effet passager dû à l'attraction que suscite tout naturellement une nouveauté.

Le léger discrédit que d'aucuns attribuent à notre gymnastique et qui provient d'un emballement pour tel ou tel sport est purement imaginaire. La sympathie et l'intérêt que le peuple suisse a de tout temps témoignés à nos exercices corporels nationaux existe toujours et s'accroît sans cesse. L'état de la Société fédérale de gymnastique en fait foi. Celle-ci, forte en 1900 de 39 100 membres, a, durant les dernières années plus que jamais, répondu à l'attente générale ; elle a travaillé de toutes ses forces à se rapprocher de son idéal et elle a rempli, dans une mesure très satisfaisante, — ce qui est l'un de ses buts —

la noble mission de fournir à notre armée des jeunes gens vigoureux et sains, disciplinés et capables d'être un jour de bons soldats.

Depuis 1832, année de la fondation de l'Association des gymnastes suisses, soit dans un espace de près de 70 ans, des progrès certes ont été réalisés et des améliorations sont intervenues dans sa vie intérieure. Mais nous devons reconnaître que tout n'a pas été fait. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, nous assistons actuellement à un véritable réveil des exercices corporels. On tend partout à rénover la méthode d'éducation physique. Il incombe à nos sociétés de gymnastique de suivre l'impulsion donnée et de perfectionner leur plan de travail suivant les nécessités actuelles, en tenant compte des travaux scientifiques qui ont vu le jour et des expériences faites depuis une époque peu éloignée.

Les autorités de cette Association — Comité central et commission technique — ainsi que la commission fédérale de gymnastique sont des mieux placées pour entreprendre une étude très sérieuse de la question ci-dessus et pour examiner quels sont les sports qui devraient être introduits dans le programme existant, afin que la gymnastique conserve pour longtemps encore la place marquante à laquelle elle a droit.

Cette revision éventuelle entraînerait forcément l'unification complète des trois formes de la gymnastique suisse (gymnastique scolaire, gymnastique de l'adolescent, gymnastique militaire). Il y a le plus grand intérêt à ce que ces trois formes soient en parfaite corrélation. Que la seconde ne soit que la continuation de la première et la troisième celle de la seconde. Pour cela, il y aurait lieu de donner une suite au *Manuel de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse de 10 à 16 ans* (ouvrage qui est à la base de l'enseignement donné dans toutes les écoles suisses), et de créer un autre Manuel à l'usage des jeunes gens de 16 à 20 ans. Ces deux ouvrages seraient complétés par une brochure ou guide-programme pour l'enseignement de la gymnastique militaire.

Le livre adopté pour l'adolescent, et qui serait conçu en tenant compte du mouvement sportif, deviendrait alors le véritable programme de l'instruction militaire préparatoire du III^e degré. L'enseignement devrait viser plutôt à l'éducation physique des élèves qu'à leur initiation au métier militaire. A notre point de

vue on cherche par trop, dans les cantons qui ont institués les cours de volontaires, à familiariser le jeune homme avec certaines branches qui ne peuvent réellement, et pour divers motifs, servir réellement qu'au moment de l'école de recrues. Qu'on veuille bien se persuader que l'éducation corporelle mérite d'être aussi encouragée chez nous que le tir. Et, à ce propos, nous pouvons pleinement adhérer aux idées exprimées par le commandant Duponchel, déjà cité à plusieurs reprises, lorsqu'il dit dans son ouvrage : « Même les plus partisans du tir, et nous en sommes, ne nieront pas que le développement des forces de l'homme à mener au combat doit être l'objet d'efforts au moins égaux à ceux que l'on a, à juste titre, tentés jusqu'à ce jour pour perfectionner l'enseignement du tir dans l'armée. »

Nous nous conformerons mieux aussi aux prescriptions du § 3 de l'art. 81 de notre Organisation militaire fédérale qui dit : « Les cantons pourvoient, en outre, à ce que *les exercices de gymnastique préparatoire* au service militaire soient suivis *par tous les jeunes gens*, depuis l'époque de leur sortie de l'école primaire jusqu'à l'âge de vingt ans. »

Une dizaine de cantons au plus ont institué des cours de volontaires. Et pourtant, il ressort de la prescription ci-dessus, que ce n'est pas une faculté laissée aux cantons, mais bien une obligation qui leur est imposée, de faire donner l'enseignement de la gymnastique préparatoire. Il y a donc là une lacune qu'il faut combler sans retard en exigeant de chaque canton une application stricte du § 3 susmentionné et en veillant à ce que *tous les jeunes gens*, et non pas seulement ceux qui le veulent bien, reçoivent cette instruction. Il n'y aurait en somme qu'à faire pour les exercices physiques ce qu'on a fait, dans notre canton par exemple, par l'organisation des cours complémentaires pour les jeunes gens insuffisamment instruits. L'éducation physique est assez méritoire pour accaparer l'attention de nos gouvernants et pour qu'elle soit l'objet d'une mesure analogue à celle prise pour l'éducation intellectuelle. On astreindrait ainsi, par la simple application d'un article de notre constitution fédérale, toute notre jeunesse suisse à se livrer à des exercices corporels, gymnastique ou sports, pour le plus grand bien non seulement de notre armée, mais du pays tout entier. L'histoire des peuples nous démontre, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, que leur prospérité marche

de front avec le développement de leur activité physique et morale, et que leur décadence suit de près la perte de la vigueur corporelle chez les individus.

Nous n'avons pu, par les lignes ci-dessus, qu'exposer ce qui serait, dans notre pays, susceptible d'être fait pour les jeunes gens qui terminent leurs études vers la seizième année, et ceci nous amène à parler du manque total de programme d'exercices corporels dans nos établissements supérieurs d'instruction (Ecoles professionnelles, Ecoles de commerce, Gymnases, Universités). Nous ne chercherons point à établir ici combien est grande pour l'étudiant la nécessité de se livrer à l'exercice corporel. Chacun en est, nous le supposons, suffisamment convaincu. Nous ne ferons que répéter avec un savant hygiéniste, M. le Dr Michel Lévy : « Qu'un exercice convenable ranime la faculté de perception, perfectionne les sécrétions, réveille l'imagination engourdie et rend à la pensée sa force et son élan. »

Puisque l'exercice est, au fond, obligatoire pour les jeunes gens qui ont terminé leurs classes à 16 ans, il conviendrait, semble-t-il, d'entrer dans cette voie pour ceux qui continuent leurs études dans les universités. Dans nos hautes écoles, un véritable programme d'éducation physique s'impose, à notre avis, et celui-ci devra être aussi étendu que possible, alliant à la gymnastique en salle pour les jours de la mauvaise saison la pratique des sports les plus usités pendant les beaux jours. Cette conception se rapprocherait ainsi de la méthode anglaise d'éducation qui tend de plus en plus à pénétrer chez nous.

Complément indispensable du plan d'ensemble que nous venons d'esquisser, il y aurait lieu d'instituer un certificat d'aptitude physique à remettre à tous les jeunes gens qualifiés, établissant qu'ils ont, de la seizième à la vingtième année, pratiqué les exercices du corps. Ce certificat, produit au moment du recrutement, serait peut-être pour la commission sanitaire d'une certaine utilité. Il donnerait, en tous cas, à l'autorité militaire, la garantie que le jeune homme recruté est physiquement apte à remplir de façon convenable tout ce qu'on est en droit d'exiger de lui pour être un bon soldat.

Le jeune homme, chez qui le goût pour l'exercice serait ainsi grandement développé, se vouerait avec plaisir à la tâche qui lui serait imposée une fois sous les drapeaux. L'enseignement du métier des armes, allié à la gymnastique militaire, branche

qui devrait être donnée par un officier spécialement qualifié pour cela (un officier instructeur de gymnastique par exemple), viendrait alors lui apporter le complément final nécessaire à une entière éducation physique.

Conclusions.

Arrivé à la fin de notre travail, après avoir cherché à traiter la question si complexe du militaire et des sports en Suisse, nous devons en quelques mots résumer ici nos vœux et nos désirs et revoir brièvement quelles seraient les modifications utiles que l'introduction et la diffusion de certains sports entraîneraient dans notre méthode actuelle d'éducation physique.

Nous avons principalement tenu à démontrer :

1° L'obligation pour notre gymnastique suisse, tant scolaire que de société, de développer le côté sportif, en introduisant dans les programmes des exercices comme la course, la marche, les jeux en plein air, la natation.

2° La nécessité d'une plus grande extension du cyclisme militaire et de l'alpinisme militaire.

Puis, comme subordonnées à ces deux innovations, nous demandons :

3° L'application stricte du § 3 de l'art. 81 de notre Organisation militaire fédérale, avec, par conséquent, l'exercice corporel obligatoire pour tous les jeunes gens de 16 à 20 ans. Les cantons auront ainsi l'obligation absolue d'instituer les cours d'exercices gymnastiques pour l'instruction militaire préparatoire du III^e degré (cette instruction serait donnée suivant le manuel dont nous demandons la création), et d'introduire, dans leurs établissements supérieurs d'instruction, une méthode d'éducation physique appropriée.

4° La revision de nos trois programmes de gymnastique (celui de 10 à 16 ans, celui de 16 à 20, puis, au delà, celui de la gymnastique militaire) d'après les améliorations entrevues sous 1°. Programmes à coordonner par la création des deux manuels formant la suite nécessaire du manuel pour la jeunesse de 10 à 16 ans.

5° L'institution d'un certificat d'aptitude physique et la création d'une place d'instructeur spécial de gymnastique pour chaque place d'arme.

Premier-lieutenant A. CORNAZ.

